

La vie du Réseau

Posté par :

Publiée le : 24/02/2009 14:53:07

Un nouveau franchisé intègre le réseau Defim diagnostics immobiliers, dans la région de région parisienne (75015). Comme l'ensemble de nos franchisés il rejoint un réseau national d'experts en diagnostics immobiliers spécialisés dans les diagnostics obligatoires de biens immobiliers. Notre réseau compte actuellement 35 centres de diagnostics en France, soit une couverture nationale. Notre mission, en tant que diagnostiqueur immobilier consiste à établir les diagnostics immobiliers pour la vente ou la location de votre maison ou de votre appartement, mais aussi pour les garages, locaux, terrains, commerces ou tout autre bien immobilier.

o [Etat du bâtiment relatif à la présence de termites](#): Recherche de la présence de Termites dans le bâtiment. o [Diagnostic Amiante](#): Recherche de matériaux contenant de l'amiante dans les habitations, locaux commerciaux, ... o [Loi Carrez](#) : Calcul de la superficie habitable d'un bien immobilier, autrement appelé certificat de superficie ou métrage. o [Diagnostic électrique](#) : Etat de l'installation intérieure d'électricité pour les immeubles de plus de 15 ans. o [Diagnostic Plomb](#): Recherche de plomb dans les peintures. o [Etat intérieur de l'installation au gaz](#) : Contrôle de la sécurité de l'état de l'installation au gaz. o [Etat des risques naturels et technologiques](#). Information des locataires et acquéreurs sur les risques naturels et technologiques majeurs. o [Diagnostic de performance énergétique](#) : Calcul de la déperdition d'énergie d'un bien immobilier. o Diagnostic technique SRU. Diagnostic technique avant mise en copropriété d'un immeuble. o [Attestation de conformité \(expertise prêt à taux zéro\)](#). Etat des lieux attestant de l'habitabilité d'un bien immobilier.

Nos experts s'engagent à respecter la charte DEFIM :- Indépendance et impartialité Nos centres de diagnostics répondent aux exigences d'indépendance , de compétence , et d'obligation d'assurance de la profession.- Rapidité d'intervention, disponibilité et respect des délais Rendez-vous sous 48 heures, et jusqu'à quelques heures en cas d'urgence. Téléchargement possible de vos rapports depuis notre WEB FTP

NOS POINTS FORTS DE LA FRANCHISE DEFIM : o Un métier d'avenir o Une exclusivité territoriale o Un investissement initial raisonnable o Un partenariat bancaire pour le montage de votre dossier o Une formation informatique, ainsi qu'une formation technique performante o Une préparation à la Certification o Une formation commerciale encadrée par des professionnels de l'immobilier o Une assurance professionnelle négociée o Une assistance technique et une veille juridique ; un soutien sur site à l'ouverture o Un lien constant avec nos franchisés via un site internet et un forum dédiés o Un équipement informatique à la pointe de la technologie (solution logicielle développée pour DEFIM sur Tablet PC) o Une communication nationale (Presse, Internet, Salons, etc.) De l'encadrement commercial à l'assistance technique et administrative, en passant par le marketing et l'informatique, l'équipe Defim s'engage quotidiennement et activement à vos côtés et vous offre un accompagnement optimal vers la réussite de votre projet de création d'entreprise.